



**DEMANDE D'ADMISSION
EN CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES
SESSION 2007**

N° DOSSIER BACCALAUREAT Série		<input type="text"/> <input type="text"/>
VOLET ANONYME Tout volet B comportant des indications permettant l'identification du candidat sera rejeté	Volet relatif à la filière (Volet C)⁽¹⁾	
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation		
De : Cachet		
Filières de CPGE demandées dans l'ordre de préférence		
N°1		
N°2		
N°3		

N.B. : Tout volet comportant une rature ou surcharge sera systématiquement rejeté
Tous les documents doivent être imprimés RECTO/VERSO

Rubrique 1 : Renseignements relatifs au cursus scolaire (N₁, N₂)

Année Scolaire	1 ^{ère} année du Cycle du Baccalauréat		Année Terminale du Cycle du Baccalauréat			
	... / ...	Redoublant ⁽¹⁾	... / ...	Redoublant ⁽¹⁾		
Moyenne générale / 20 (2)	Oui	Non / 20 (3)	Oui	Non

(1) Mettre une croix dans la case correspondante ; (2) Moyenne générale annuelle de la 1^{ère} année du cycle du baccalauréat ; (3) Moyenne générale du baccalauréat

Rubrique 2 : Notes obtenues dans les disciplines qualifiantes lors des examens du baccalauréat (national et régional) (N₃)

Les résultats seront communiqués par l'académie au centre de CPGE concerné sous forme de fichier informatique accompagné d'un tirage papier portant le cachet et la signature du directeur de l'académie.

Rubrique 3 : Appréciations du conseil de classe (N₄)

La note N₄ représente la moyenne des notes d'appréciation attribuées au candidat par le conseil de classe de l'année terminale.

APPRECIATIONS CONSIDEREES

APPRECIATIONS	Capacité d'adaptation	Tendance au progrès	Aptitude à l'effort soutenu	Niveau des connaissances	Aptitude à communiquer	TOTAL N ₄
NOTE	.../5	.../5	.../5	.../5	.../5	.../25

Très satisfaisant : 5/5

Satisfaisant : 4/5

Très insuffisant : 1/5

Moyen : 3/5

Insuffisant : 2/5

DECISION DE LA COMMISSION

Cadre réservé à la commission de sélection

Décision prise par la commission sous réserve de l'exactitude des informations contenues dans les volets A et B	Dossier retenu	Dossier refusé
DECISION DEFINITIVE	ADMIS EN LISTE PRINCIPALE Filière :	ADMIS EN LISTE D'ATTENTE Filière :

N.B. : Tout volet comportant une rature ou surcharge sera systématiquement rejeté

Tous les documents doivent être imprimés RECTO/VERSO